



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 OCTOBRE 2022

Ouverture de la séance à 19h00

Sont présents :

**Les conseillers municipaux :** Francis CESTER, Vincent OLLIVIER, Béatrice BOURGADE, David SCACCIANOCE, Jean-Claude DE PASSORIO, Céline PEYRE, Monique FARAMAZ, Virginie BONNARDEL-BLANC, Sonia RIZZO

**Absents excusés :**

Céline PEYRE a donné procuration à Monique FARAMAZ

**Absents :**

Franck BERMOND, Mickael BOISSERANC

**Secrétaire de séance :**

Jean-Claude DE PASSORIO

**Validation du Conseil Municipal du VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022**

*Vote à l'unanimité des présents (9 pour).*

### **1- Délibération Extinction totale de l'éclairage public sur le territoire de la commune à partir du 1er novembre 2022**

Monsieur Le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Monsieur Le Maire rappelle ainsi à l'assemblée le projet de modernisation du parc éclairage public des 16 communes membres porté en délégation de maîtrise d'ouvrage par la CCSPVA afin, d'une part de proposer un éclairage adapté et plus efficace, limiter la hausse du coût de l'énergie, et d'autre part réduire l'impact environnemental en particulier en limitant la pollution lumineuse.

Suite au diagnostic réalisé et aux points techniques réalisés avec chaque commune, il convient de préciser les axes de modernisation retenus pour l'ensemble des communes :

- La rénovation du parc de lanterne par des systèmes LED, ainsi les lanternes SHP d'une puissance comprise entre 70 et 200 watts seront remplacées par des lanternes à LED d'une puissance comprise entre 24 et 50 watts

- L'optimisation du temps d'éclairage par la pose d'horloges astronomiques radio synchronisées par GPS et réglées sur l'éphéméride (mise à l'heure automatique chaque jour et mise en marche de l'éclairage sous le seuil de 4 lux)
- Température d'éclairage égale ou inférieure à 2700 kelvin afin de limiter les nuisances environnementales et limiter la pollution lumineuse
- Suppression des points lumineux n'ayant aucun intérêt
- Mise aux normes des coffrets EP et réajustement de la puissance des abonnements
- **Extinction de l'éclairage public de 22h30 à 5h30 du 1er novembre au 31 mars et de 23h00 à 5h30 du 1er avril au 31 octobre**
- Géo référencement des réseaux et des points lumineux

Il est bien entendu précisé que l'extinction sera possible qu'à compter de l'installation des horloges (prévue entre le 15 octobre et le 30 novembre 2022) et que la réduction de puissance sera possible qu'à compter du remplacement du parc de lanternes (prévue au premier semestre 2023).

Des panneaux d'informations seront installés aux entrées du chef-lieu.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, ou réduction, les mesures d'informations de la population et d'adaptation de la signalisation.

## **2- Délibération Transfert de la compétence de l'eau potable**

Monsieur le maire informe l'assemblée que les communes qui le souhaitent peuvent dès à présent transférer leur compétence eau potable dans leur intégralité à la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (loi 3Ds).

Il précise que la CCSPVA est déjà compétente en matière de production et d'adduction en eau potable sur la commune de Valsерres.

A ce titre, le maire propose de transférer la totalité de la compétence à la CCSPVA à compter du 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, à 8 pour, 1 abstention, le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence eau potable à la Communauté de communes au 1er janvier 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## **3- Délibération Transfert des comptes financiers actif et passif du budget EAU**

À la suite de la délibération précédente, Monsieur le maire donne un compte rendu des comptes financiers actif et passif du budget de l'eau.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le transfert des comptes financiers actif et passif du budget de l'eau.

#### **4- Délibération Dissolution du budget EAU**

Considérant le transfert de la compétence de l'eau à la CCSPVA, ainsi que les comptes financiers actif et passif,

M. le Maire propose à l'assemblée la dissolution du budget de l'eau au 28/10/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la dissolution du budget de l'eau au 28/10/2022.

#### **5- Délibération Approbation du contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)**

Monsieur le Maire fait lecture aux membres de conseil municipal du projet de contrat établie avec l'Agence de l'Eau.

Ce contrat a pour objet de définir :

- 1) Le programme de travaux en matière d'eau potable que la commune doit engager afin de permettre un rattrapage structurel de son service d'eau potable
- 2) Les conditions d'attribution des aides financières de l'Agence de l'Eau

Les travaux prioritaires retenus sont :

- Renouvellement de 1 000 ml de réseau du réservoir à l'entrée de village afin de remplacer ce tronçon vétuste et ainsi améliorer le rendement du réseau

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les termes du contrat établi avec l'Agence de l'Eau relatif au rattrapage structurel de la commune présente en zone de revitalisation rurale pour son service eau potable et autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **6- Délibération Demande de subvention pour la voirie 2022**

Considérant la délibération n°13-2022, votée le 13/05/2022,

Considérant la nécessité de la complétude du dossier de subvention auprès du Département 05, au titre de l'enveloppe cantonale,

Les travaux de voiries 2022 concernent les rues suivantes :

- Voie communale n°1 Grand Larra  
Renforcement des virages par la Colas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la liste des rues réfectionnées.

### Questions diverses :

- + Suite à la réunion avec le Département 05 et l'entreprise XPFibre du lundi 24/10/2022, le raccordement de la fibre du Quartier des Trousses est prévu courant le 1<sup>er</sup> semestre 2023.
- + Avancement du projet de la salle multi-activités : prochainement, une publication de l'avis d'appel à candidature paraîtra sur le Dauphiné Libéré.
- + Demande de deux devis pour remplacement de néons concernant la salle de classe de l'école de La Bâtie-Vieille + pose du défibrillateur sur la façade de la mairie.
- + Calendrier évènementiel de la commune proposé :
  - Goûter de Noël des enfants en décembre 2022
  - Vœux du maire en janvier 2023
  - Gâteau des rois des aînés en janvier 2023
  - Cérémonie du 8 mai 2023
  - « Fête de la commune, fête du pain... » le 2<sup>e</sup> samedi de septembre de chaque année
  - Cérémonie du 11 novembre 2023

Séance levée à 20h30

Le Maire, Francis CESTER

